

Les Vibrations transmises au système main-bras

Par utilisation de machines portatives, rotatives ou percutantes (meuleuses, tronçonneuse, marteaux-piqueurs), guidées à la main (plaques vibrantes...) ou par des pièces travaillées tenues à la main.



Risques pour la santé :

- Troubles neurologiques : engourdissement et picotement des doigts et des mains.
- **Troubles vasculaires :** blancheur des doigts, perte de sensation tactile, douleurs.
- Troubles musculo squelettiques : diminution de la force de la main et du bras, possibilité d'arthrose du coude et de tendinites.

Certaines de ces affections peuvent être prises en charge au titre des maladies professionnelles (Tableau n°69).



Facteurs aggravants:

- Outillage à main trop lourd ou mal entretenu ;
- · Cadences élevées ;
- Répétition d'un geste identique pendant de longues périodes ;
- Postures difficiles;
- Exposition au froid, surtout humide;
- Stress.

La prévention

- Rechercher la suppression du risque vibration.
- **Evaluer** les risques : déterminer les engins ou matériels les plus vibrants et les plus utilisés, et mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
- Mettre en place des mesures de prévention :
 - Choisir des outils et engins équipés de système anti vibration ;
 - Assurer une maintenance régulière et adaptée des outils et engins;
 - Entretenir les voies de circulation :
 - Réduire les vitesses de circulation :
 - Organiser le travail pour limiter le temps d'exposition (alternance des tâches).
- Sensibiliser l'encadrement et les salariés aux risques : information et formation au travail en sécurité.
- Fournir des équipements de protection individuelle (vêtements chauds, gants).



